



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

vins de pays

Question écrite n° 67915

Texte de la question

M. Roland Francisci appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche concernant le danger qui pèse sur les vins de pays. En effet, de nombreux viticulteurs, et particulièrement ceux de Corse, s'inquiètent de l'arrivée en force de la concurrence étrangère. En effet, là où la consommation de vin est un phénomène récent comme dans quelques pays anglo-saxons, une certaine clientèle est séduite par des vins dits du Nouveau Monde (Australie, Afrique du Sud, Chili...), lesquels se vendent à des tarifs attractifs avec des coûts de production moins élevés et, dans la compétition mondiale, sont appuyés par un important travail de promotion et de marketing. Ainsi, ce sont des parts de marchés importantes qui risquent d'échapper à nos célèbres régions viticoles françaises. Par ailleurs, l'autre danger qui menace la viticulture est l'excédent en raison justement de la surproduction de la part de ces pays neufs et une diminution sensible de la consommation. Il lui demande donc de bien vouloir préciser la politique du Gouvernement en la matière afin de rassurer les professionnels inquiets pour leur devenir et, s'il entend prendre des mesures concrètes dans les prochaines semaines, afin d'anticiper une éventuelle crise plus profonde de la viticulture, qui aurait des conséquences néfastes non seulement sur l'image de la France réputée à travers le monde pour ses excellentes caves et sa gastronomie, mais également pour l'économie de certaines régions françaises comme en Corse où la surface totale de production est de 6 400 hectares.

Texte de la réponse

L'accroissement de la production vitivinicole dans les pays dits « du nouveau monde » et l'exacerbation de la compétition internationale qui en est découlée ont conduit les pouvoirs publics à s'interroger sur le positionnement de l'offre française de vins à l'exportation. A cette fin, il avait été confié l'année dernière à M. Jacques Berthomeau, contrôleur général des offices, la mission d'élaborer un rapport analysant les atouts et les handicaps commerciaux de la ressource française, tous vins confondus. Ce rapport publié à la fin du mois de juillet 2001 dressait un certain nombre de constats et suggérait les pistes de solution nouvelles telles que le pilotage du vignoble par l'aval de la filière ou la création et le développement de marques commerciales. Un groupe stratégique de réflexion présidé par M. Berthomeau, mis en place le 7 novembre et auquel participent des représentants de l'ensemble de la filière, a été chargé de traduire en mesures concrètes les principales pistes de solution contenues dans le rapport en cause. Ses conclusions devraient être rendues publiques dans les toutes prochaines semaines. Relever le défi de la compétition internationale par l'adaptation de l'offre de vins français à la demande exprimée par les marchés, c'est aussi relever ceux de l'amélioration constante de la qualité de la production nationale et d'un assainissement nécessaire par le retrait du marché des volumes sans débouchés commerciaux. Dans ces domaines, l'engagement des pouvoirs publics se caractérise déjà par la mobilisation de fonds communautaires d'un montant sans précédents pour la restructuration et la reconversion qualitatives du vignoble, mais aussi par l'octroi, sur une base volontaire, de primes d'abandon définitif de superficies plantées en vignes dans certaines zones en excédent structurel et l'ouverture de distillations pour des volumes très significatifs et à un prix majoré sur fonds nationaux de façon à rendre ces opérations plus attractives pour les producteurs. Ces distillations permettent alors d'alléger le marché du poids de productions

peu qualitatives.

Données clés

Auteur : [M. Roland Francisci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67915

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 mars 2002

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6002

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1518